

Accueil Collectif de Mineurs

Projet pédagogique périscolaire

2023-2024



Table des matières

I. PRESENTATION DE LA STRUCTURE.....	3
1. Le public	3
2. Les locaux	6
3. Les moyens mis en œuvre.....	8
4. Conditions d'inscription	10
II. FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS	12
1. Rappel des objectifs du projet éducatif territorial.....	12
2. Objectifs du plan mercredi.....	12
3. Rappel des objectifs du projet éducatif	13
4. Objectifs et moyens pédagogiques.....	14
5. Évaluation	16
6. Journée type périscolaire.....	17
7. Journée type mercredi périscolaire	18
III. ORGANISATION DE LA JOURNEE.....	19
1. L'accueil	19
2. Explication de la journée.....	19
3. Les activités.....	19
4. Le temps libre.....	20
5. Le repas	20
6. Le temps calme et temps de sieste pour les 3-4 ANS	21
7. Le goûter	22
8. Le bilan de la journée.....	22
9. Les réunions	22
IV. LES REGLES DE VIE.....	23
V. HYGIENE/SANTE/SECURITE	24
1. L'alimentation	24
2. Dossier médicaux et soins.....	24
3. La sécurité des enfants	24
VI. GRANDES LIGNES DU PROJET D'ANIMATION	25
VII. ROLES DE CHACUN	26
1. La réglementation	26
2. Le directeur	26
3. L'équipe d'animation	27
4. Les animateurs	27
5. Les parents	27
VIII. Conclusion.....	28

I. PRESENTATION DE LA STRUCTURE

L'accueil de loisirs « LOUS ESQUIRAOUS » se localise dans la commune de Saucats (7 chemin de Réjouit), au sud de la Gironde à une trentaine de kilomètres de Bordeaux. La commune de Saucats a pour avantage géographique d'avoir à proximité la forêt, le vignoble, le littoral atlantique et la métropole bordelaise ce qui est propice aux sorties découvertes et culturelles.

L'accueil de loisirs se situe dans les locaux de l'école des Turritelles (qui est un groupe scolaire), plus précisément du côté élémentaire. Il accueille des enfants vivant sur la commune qui sont âgés de 3 à 5 ans, de 9 à 11 ans et dans le cadre du sport vacances, la structure accueille des enfants âgés de 10 à 16 ans.

Sa localisation géographique au sein de la commune de Saucats nous permet d'accéder facilement aux espaces mis à notre disposition :

- Près communal (Espace arboré comprenant des aires de jeux avec un city stade).
- Une salle des fêtes.
- Parc de l'école des Turritelles (Espace arboré avec différentes aires de jeux).
- Une bibliothèque municipale.
- La Ruche qui est un complexe culturel et sportif (Dojo, Gymnase, salle de danse et salle de spectacle).
- Un stade de foot.
- Une piste d'athlétisme.
- Deux courts de tennis.
- Une réserve naturelle géologique.

Les agréments permettent d'accueillir 65 enfants de 3-5 ans et 70 enfants de 6-11 ans pour le périscolaire, 48 et 60 enfants pour l'extrascolaire.

1. Le public

Il y a dans l'école de Saucats 10 classes d'élémentaire et 6 classes de maternelle. Nous comptons 270 élèves en élémentaire et 144 en maternelle soit un total de 414 enfants scolarisés sur le groupe scolaire.

Les enfants se connaissent tous pour la plupart. Ils fréquentent le même établissement scolaire, le même club sportif ou habitent dans le même quartier.

La majorité des enfants qui côtoient le centre sont habitués. Ils viennent tous les matins, les soirs, les mercredis toute la journée et même pendant les vacances scolaires.

Les enfants sont répartis par tranche d'âge.

Chaque groupe fonctionne sur un rythme de journée différent.

Un nom de groupe pour chaque tranche d'âge a été choisi.

On retrouve donc 3 groupes :

- Les marmottes pour les 3-5 ans.
- Les castors pour les 6-8 ans.
- Les Écureuils pour les 9-11 ans.

Les enfants ont été répartis dans différents groupes pour que l'équipe d'animation puisse proposer des activités plus adaptées aux enfants en fonction de leurs attentes, de leurs besoins et de leurs capacités.

Cependant, un effort est fait par l'équipe pédagogique pour proposer des activités permettant de réunir les différents groupes afin de favoriser l'autonomie des enfants.

Caractéristiques des enfants :

Les enfants âgés de 3 à 5 ans :

A cet âge, les enfants posent énormément de questions et sont aussi beaucoup centrés sur eux-mêmes. Ces réactions sont provoquées par un besoin d'affection et de sécurisation.

C'est pourquoi il faut être attentif à eux. Il est nécessaire de les écouter, de les comprendre, de leur apprendre les règles de la vie collective, de leur apprendre à faire des choix, de leur permettre de développer leur sens imaginaire et de pratiquer des activités individuelles.

Pour ces enfants, une journée dans l'accueil de loisirs est une journée constituée de plusieurs moments actifs qui nécessitent de l'attention et de la concentration ce qui est fatiguant pour eux.

Il y a donc de nombreux moments forts sur une journée pour les enfants alors qu'un enfant a besoin plusieurs fois par jour de moments calmes et de repos.

Il est donc indispensable d'intégrer dans les journées à l'accueil de loisirs de temps calmes (temps de sieste, temps calme, jeux de société, contes, dessins) et de bien les organiser.

Les animateurs doivent donc veiller à ne pas presser les enfants et de leur proposer une journée adaptée à leur rythme.

Les enfants âgés de 6 à 8 ans :

A cet âge les enfants commencent à être autonomes. Ils commencent également à se sociabiliser avec les autres.

Ces enfants sont curieux, dynamiques et s'identifient à leurs parents et à leurs héros.

Ils ont besoin d'affection, de sécurité et de règles précises.

Il s'agit d'un âge favorable pour l'apprentissage des habiletés motrices.

Leur temps d'activité est important puisque ces enfants ont besoin d'apprendre, de se dépenser et aiment l'esprit de compétition.

Les animateurs privilégient les activités artistiques et physiques.

Les enfants sont confrontés aux exigences et à la réalité d'une vie en collectivité.

Il faut donc établir avec eux des règles de vie. Il est également important de les responsabiliser, de leur proposer des jeux collectifs et de leur laisser le choix des activités.

Les enfants âgés de 9 à 11 ans :

A cet âge, les enfants affirment leur caractère. Ils supportent difficilement l'injustice et les parents ne sont plus leur seule référence. Le maître, la maîtresse ou l'entraîneur ont une place importante. Les enfants ont une plus grande attention. Mais ils ont besoin de se dépenser, d'élargir leurs connaissances. Ils ont également besoin de compétition et de s'exprimer.

Leur temps d'activité doit donc être conséquent.

Les enfants cherchent à appartenir à une bande ou à un groupe et cherchent à confronter leurs idées.

Il s'agit d'un âge favorable pour l'apprentissage des habiletés motrices.

Tout comme les enfants de 6-8 ans, ils sont confrontés aux exigences de la vie en collectivité.

Il faut établir avec eux des règles de vie. Il faut également les responsabiliser tant dans la vie quotidienne que dans les activités proposées.

Il est important que les enfants puissent avoir le choix de leur activité et puissent en parler avec leurs animateurs.

Les intentions éducatives :

Avec toute l'équipe d'animation nous veillons à ce que chaque enfant trouve sa place au sein du groupe. L'enfant doit se sentir en confiance pour passer un bon moment à l'accueil de loisirs.

La place de l'enfant et le respect de leur rythme sont primordiaux. Nous sommes à leur écoute. De plus, avec la mise en place du projet pédagogique, nous souhaitons que les enfants soient acteurs de leurs activités et de leurs journées afin qu'ils s'investissent le plus possible.

L'accueil de loisirs n'est pas une seconde école et son objectif n'est pas de surcharger la journée de l'enfant mais il s'agit plutôt de participer à son éveil, de lui faire apprécier un temps de distraction, d'amusement avec des intérêts éducatifs (par l'apprentissage de la vie en

collectivité, par les activités, les temps calmes, la vie en groupe et la relation avec l'adulte). Le tout permettra à l'enfant de se construire en tant que futur adulte qui trouvera sa place dans la société.

2. Les locaux

La cour de l'école maternelle : il s'agit d'un lieu clos et ombragé comprenant des traces au sol pour pratiquer des jeux sportifs avec une aire de jeu. Elle donne un accès direct aux toilettes des maternelles.

Le petit parc : c'est un lieu clos et ombragé avec différentes structures de jeux pour les enfants.

Il donne un accès direct aux toilettes des maternelles, au portail d'entrée et à la cour des élémentaires.

La cour des élémentaires : il s'agit d'un lieu clos et ombragé comprenant un préau, une table de ping-pong, une cage de foot et des tables de pique-nique. Elle donne un accès direct aux toilettes des garçons et des filles, à l'accueil de loisirs, au restaurant municipal et au portail d'entrée des parents.

Le restaurant municipal : il comprend trois salles pour manger : une salle pour les agents de la commune, une salle pour les élémentaires et une pour les maternelles. On y trouve également une cuisine, des lavabos avec des toilettes pour chaque tranche d'âge.

La salle de repos : Elle est utilisée par les animateurs afin que les enfants puissent faire la sieste.

Elle comprend des lits et se trouve à l'étage dans la cour maternelle.

Le bureau enfance jeunesse : il s'agit du lieu où travaille différentes personnes : le responsable et le coordinateur du service, le directeur d'ACM et le directeur adjoint.

Des toilettes : Ils se situent à proximité des différentes cours, mais on en trouve aussi dans l'accueil de loisirs et dans le restaurant municipal. Chaque groupe a des toilettes adaptées à son âge. Pour les élémentaires les toilettes garçons et filles sont séparés.

On retrouve aussi une douche en cas d'enfant malade.

Une salle d'accueil de loisirs : Cette salle est utilisée par l'équipe d'animation qui pointe sur la tablette les enfants arrivant avec leurs parents à l'accueil de loisirs. Les parents déposent leurs enfants au portail où se trouve une sonnette.

On retrouve dans cette salle des tables, des chaises, des armoires, des tapis, des canapés et différents jeux pour les enfants car cette salle sert aussi de salle d'activité et de coin calme pour le groupe des 6-8 ans.

Une salle pour les 3-5 ans : C'est une grande salle avec beaucoup d'espace.

Elle comprend des tables, des chaises, des jeux, des crayons de couleurs, des feuilles, du mobilier de rangement, des tiroirs, des caisses... afin que les enfants soient autonomes sur leur choix de jeu.

Il y a aussi des porte-manteaux pour que les enfants puissent déposer leurs affaires.

On y retrouve également des canapés, des livres et des tapis afin que les enfants puissent avoir un coin calme.

Une deuxième salle pour les 6-8 ans : Elle comprend des porte-manteaux pour que les enfants déposent leurs affaires. Il y a aussi des tables, des chaises, des jeux de société et de construction, du mobilier de rangement afin que les enfants puissent être en autonomie pour jouer.

Une salle pour les 9-11 ans : C'est une grande salle lumineuse et spacieuse.

Elle comprend des porte-manteaux pour que les enfants déposent leurs affaires. Il y a aussi des tables, des chaises, des jeux de société et de construction, du mobilier de rangement afin que les enfants puissent être en autonomie pour jouer.

Une réserve : Une grande pièce servant de « réserve » pour différents matériaux de récupération éducatif et pédagogique de l'ACM se situe proche des salles d'activités. De ce fait, elle est facile d'accès pour l'équipe d'animation. Cette réserve sert aussi de local de sport. Cette pièce sert aux différents groupes mais les enfants n'y ont pas accès.

Le matériel éducatif et pédagogique utilisé quotidiennement se situe dans de grands placards dans chaque salle pour chaque groupe. Les placards sont faciles d'accès pour les utilisateurs de la salle, surtout pour les enfants car il est souhaitable qu'ils gèrent leur matériel, mais aussi qu'ils puissent, en voyant tout ce qui est mis à disposition avoir envie de choisir leur activité.

Une infirmerie : On y retrouve une armoire à pharmacie comprenant le matériel nécessaire pour faire les premiers soins. On y trouve également un meuble de rangement où se trouve l'ensemble les P.A.I (Protocole d'accueil individualisé) de chaque enfant concerné.

Nous avons également une autre armoire comprenant des affaires de rechange (slips, chaussettes, pantalons...) que le centre met à disposition en cas d'accident des enfants.

La salle des animateurs : C'est une salle fermée et non accessible pour les enfants.

Les animateurs s'en servent comme salle de pause. Elle possède un micro-onde et un réfrigérateur pour les animateurs. On y retrouve également du matériel éducatif et pédagogique dans une armoire. De plus, il y a un grand tableau d'affichage pour les animateurs afin qu'ils puissent prendre connaissance d'informations importantes, du planning d'activité

ou encore du fonctionnement de l'accueil de loisirs....

Une petite pièce : Elle se situe à proximité de la salle des animateurs et est non accessible pour les enfants.

On y retrouve, un réfrigérateur pour le goûter ainsi que pour le goûter des enfants ayant un P.A.I.

3. Les moyens mis en œuvre

Moyens humains

– L'organisateur :

L'accueil de loisirs sans hébergement est représenté par le maire de Saucats Monsieur Clément.

– Responsable du service enfance jeunesse :

Le service enfance jeunesse est géré par Monsieur Aupetit qui est aussi le coordinateur titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse Populaire et Sportive avec pour option Loisirs Tous Public (BPJEPS LTP).

– Les responsables de l'accueil de loisirs :

Monsieur Pourtuguez, directeur de l'accueil de loisirs sur les temps périscolaires, titulaire du Brevet Professionnel de la Jeunesse Populaire et Sportive avec pour option Activité Physique pour Tous et titulaire du certificat complémentaire de direction (BPJEPS APT + CC de direction).

Monsieur Duprat, directeur de l'accueil de loisirs sur les temps extrascolaire, titulaire du BPJEPS APT et titulaire du certificat complémentaire de direction.

Monsieur Berthelemy responsable administratif du service, titulaire du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur.

– L'équipe d'animation :

L'équipe d'animation est susceptible d'évoluer en fonction du nombre d'enfant inscrits notamment en période estivale.

En général durant l'année, l'accueil de loisirs fonctionne avec 6 ATSEM et 6 animateurs.

– Les intervenants extérieurs :

Durant l'année, des prestataires interviennent dans nos locaux sur les temps méridiens et sont soumis aux mêmes règles que l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs.

Une convention sera signée entre les deux parties.

On retrouve comme prestation de la lecture, du chant, du théâtre et la ludothèque.

– Le recrutement :

Le recrutement est fait par le responsable du service enfance jeunesse en collaboration avec

la DGS et un avis consultatif du directeur.

Moyens financiers

Le budget de l'accueil de loisirs est géré par la mairie de Saucats.

Moyens matériels

Nous disposons de matériel pédagogique :

- Pour les activités physiques et motrices afin de permettre de faire de l'initiation.
- Pour des jeux de construction.
- Pour différents jeux de société.
- Pour les activités manuelles (origami, peinture, dessin...).
- Des livres.
- Du matériel de récupération que nous demandons aux parents régulièrement.

Moyens de communication

- Pour les animateurs :

Différents tableaux, protocoles, plannings ont été mis en place afin que chacun sache quel est son rôle et quelles sont les démarches à suivre.

- Pour les parents :

Deux tableaux d'affichage sont situés devant chaque entrée d'école et un affichage se trouve à l'entrée de l'accueil de loisirs. Ces affichages permettant aux parents d'être informés des activités des mercredis et des vacances.

Nous avons aussi un tableau déplaçable. L'équipe d'animation en accord avec la direction note des informations ou des demandes pour les parents comme des demande de matériel de récupération par exemple.

Les parents qui le souhaitent peuvent demander plus d'informations à l'équipe d'animation qui se tient à disposition.

Nous possédons en plus du téléphone fixe au bureau, d'un téléphone mobile pour les animateurs sur lequel les parents peuvent appeler en cas d'un éventuel retard pour récupérer leurs enfants.

La communication se fait aussi par internet sur le site de la mairie notamment pour le retrait des dossiers d'inscription, pour consulter la fiche sanitaire, règlement intérieur et le projet pédagogique par exemple. Nous utilisons également la communication par mail à l'aide de l'adresse : kberthelemy@saucats.fr, dpourtuguez@saucats.fr, vduprat@saucats.fr et aaupetit@saucats.fr

Tous les mois, afin que les parents puissent suivre les activités effectuées par leur enfant, nous tenons à jour un blog (toutemonannée.com) où l'on retrouve les photos des enfants sur leur temps d'activité.

4. Conditions d'inscription

Les enfants sont accueillis à partir de 3 ans révolus.

Un enfant ne peut être accueilli s'il est souffrant (température élevée, vomissements...).

Dans le cas d'une maladie chronique, un Protocole d'Accueil Individualisé pourra être établi entre les différentes parties prenantes à savoir les parents, la mairie, la directrice de l'accueil de loisirs et le médecin de famille.

Inscriptions :

Elles s'effectuent sur présentation d'un dossier complet, téléchargeable en ligne sur le site de la commune.

Le dossier est à ramener directement au bureau enfance jeunesse.

Le dossier sera mis à jour au début de l'année civile avec l'avis d'imposition sur les revenus N-2 et la mise à jour des vaccins.

Le dossier contient :

- Une fiche d'inscription avec une mention des personnes autorisées à récupérer l'enfant. Il doit s'agir d'adultes ou des mineurs de plus de 16 ans).
- Une fiche sanitaire de liaison (Cerfa n°10008*02).
- Une autorisation de diffusion de photographies.
- Une photocopie à jour des vaccins.
- Une photocopie du dernier avis d'imposition sur les revenus du foyer (N-2).
- Une photo d'identité de l'enfant.
- Une copie de l'attestation d'assurance.

Les réservations se font **OBLIGATOIREMENT** en ligne sur le site :

<https://portail.berger-levrault.fr/18727/accueil>

Pour accéder au portail, chaque famille doit créer un compte dont le code lui est transmis par notre service.

Périscolaire matin et soir : Les réservations peuvent se faire au plus tard 7 jours calendaires avant la date souhaitée.

Repas restauration scolaire : Les réservations se font à l'année (ouvertes toute l'année)

Mercredis : Les réservations se font par période inter-vacances.

Une actualité signale l'ouverture des inscriptions sur le portail internet.

IMPORTANT :

Il est important que toutes les familles mettent à jour leurs informations personnelles ainsi que celles de leur enfant sur le site de BL Enfance.

Notre capacité d'accueil étant limitée (Agrément délivré par la DRDJSCS), les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée des demandes.

Aucune inscription n'est prise au-delà des effectifs autorisés et en dehors des dates d'inscription.

Les enfants non-inscrits ne sont pas pris en charge par l'ALSH : une inscription préalable est obligatoire.

En cas d'activité complète, une liste d'attente est tenue par le service enfance jeunesse.

Annulation des inscriptions

Périscolaire (matin, soir, mercredi) : toute annulation doit être effectuée en ligne au plus tard 7 jours calendaires avant la date visée.

Au-delà de ces délais, toute inscription est considérée comme définitive et facturée sauf motif exceptionnel par écrit, sur présentation d'un justificatif sous 48 heures. En ce qui concerne le périscolaire matin et soir, la présentation d'un justificatif n'est pas nécessaire si l'enfant est également absent de l'école.

Les absences de convenance sont facturées et ne peuvent pas être compensées.

Cette règle est également valable lors de fréquentations occasionnelles et pour les familles prenant leurs vacances en dehors de celles fixées par l'école.

Aucune déduction n'est accordée en cas d'absence de l'enfant (principe de l'occupation de la place) sauf sur présentation d'un certificat médical à transmettre au plus tard sous 48 heures.

Accueil des enfants en situations de handicap :

L'accueil de loisirs pour l'instant n'accueille pas d'enfant en situation de handicap, mais aux locaux adaptés pour ces derniers (rampe d'accès, ascenseurs, toilettes).

En cas d'accueil d'un ou plusieurs enfants en situation de handicaps un entretien avec l'organisateur sera fixé dans le but de prévoir les moyens logistiques, matériels et humains nécessaires.

L'équipe d'animation veillera à faciliter l'intégration des enfants en situations de handicaps sans pour autant les stigmatisés.

II. FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

1. Rappel des objectifs du projet éducatif territorial

- Garantir l'accueil de tous les enfants, de leur famille et leur accès à des activités éducatives de qualité, en lien avec les ressources du territoire (patrimoine, associations...).
- Articuler de manière fluide et cohérente les différents temps de vie des enfants dans un souci du respect de leurs besoins (rythme) et de leurs envies.
- Créer les conditions d'un dialogue bénéfique à l'enfant en réunissant les acteurs suivants : école, parents d'élèves, représentants d'associations locales, commune de Saucats avec ses agents, les élus de la commune, le service enfance jeunesse, l'accueil de loisirs et les partenaires institutionnels (Éducation nationale, CAF, MSA, Département de la Gironde, DDCS de la Gironde).
- Favoriser la connaissance mutuelle des projets portés par ces acteurs, les mettre en cohérence afin de garantir la continuité éducative et la complémentarité des activités proposées.

2. Objectifs du plan mercredi

- Favoriser la connaissance mutuelle des projets portés par l'école élémentaire « les Turitelles » et l'accueil de loisirs du mercredi, les mettre en cohérence afin de garantir la continuité éducative et la complémentarité des activités proposées.
- Garantir l'accessibilité de l'accueil du mercredi aux enfants en situation de handicap, tant du point de vue de l'accessibilité physique que de la prise en compte des besoins de l'enfant (attention particulière, adaptation des activités.)
- Proposer une politique tarifaire accessible à tous, développer la mixité sociale.
- Veiller à animer la relation avec les familles de manière à favoriser les échanges réciproques.
- Proposer aux enfants des activités leur permettant de découvrir et s'approprier le territoire sur lequel ils vivent.
- Veiller au respect du rythme de l'enfant et lui proposer de participer, sur le principe du libre choix, des activités en lien avec ses souhaits.
- Proposer des activités de découverte et de loisirs sous forme de cycle aboutissant à une

réalisation finale.

3. Rappel des objectifs du projet éducatif

- 1) Favoriser l'apprentissage à la citoyenneté.**
- 2) Développer les bonnes pratiques en matière de santé et de bien-être.**
- 3) Ancrer son projet dans son environnement**

4. Objectifs et moyens pédagogiques

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens	Critères d'évaluations
1) - Sensibiliser à l'acceptation de l'autre et de ses différences.	- Proposer des grands jeux et mélanger les groupes d'enfants.	- Proposer aux animateurs des apports de connaissances et des idées de grands jeux. - Aménager les locaux et proposer des jeux de sociétés calme. - Inclure dans la journée des temps de repos et des temps calmes. - Organiser dans la journée un moment d'échanges avec les enfants. - Mise en place d'une boîte à idées. - Mise en place d'une boîte à bla-bla. - Mettre en place des affichages dans chaque salle pour les groupes. - Afficher des photos des armoires de jeux de sociétés rangés. - Photos d'activités à choisir. - Impliquer les enfants dans l'installation et le rangement des activités. - Établir des chefs de tables le midi. - Laisser les enfants prendre leur repas et débarrasser leur table.	- Nombre d'enfants ayant été mélangés. - Respect du temps calme et du temps de repos.
	- Aménager des temps calmes et des temps de repos.		
	- Élaborer des règles de vie avec les enfants.		
1) - Favoriser l'autonomie et s'engager dans la vie collective.	- Proposer des idées d'activités.	- Appports de connaissance sur les jeux de coopération. - Inclure dans l'organisation de la journée des rituels et des bilans, bâton de parole et dessin, émoticônes pour les plus petits. - Création d'outils pédagogique et de repaire spatiaux temporelle pour les petits.	- Nombre d'enfants rangeant correctement le matériel pédagogique. - Nombre de proposition d'idées d'activités. - Nombre d'enfants ayant débarrassés et nettoyer leur table. - Nombre d'enfants sanctionnés. - Nombre d'enfant aidant l'animateur pour installer et ranger le matériel pour une activité.
	- Mettre en place des espaces d'expressions.		
	- Aménager les espaces, le matériel pédagogique selon l'âge et les besoins des enfants.		
1) - S'épanouir dans les échanges et la solidarité.	- Responsabiliser les enfants dans la vie quotidienne et dans les activités.		- Nombre d'enfants participant à des activités collectives. - Nombre d'enfants s'entraidant. - Nombre d'enfants donnant leur ressentis.
	- Inclure des jeux de coopération et privilégier l'entraide dans la vie quotidienne.		
	- Organiser des rituels et des débats.		

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Moyens	Critères d'évaluations
<p>2) - Accompagner à l'apprentissage de l'hygiène.</p> <p>2) - Développer la réflexion autour d'une nutrition saine.</p>	<p>- Amener les enfants à se laver les mains au cours de la journée.</p> <p>- Mettre en place des ateliers autour de l'alimentation.</p> <p>- Sensibiliser les enfants sur le gaspillage alimentaire.</p> <p>- Assimiler la notion de respect et de partage pendant un temps de repas.</p> <p>- Élaboration de repas.</p>	<p>- Mettre des affichages autour de l'hygiène (dans les toilettes).</p> <p>- Un animateur se rendra aux toilettes et s'assurera que les enfants se lavent bien les mains après le passage aux toilettes et avant chaque repas.</p> <p>- Apports de connaissance d'activité autour de l'alimentation et du goût.</p> <p>- Affichage des menus.</p> <p>- Les animateurs mangeront avec les enfants.</p> <p>- Affichage sur les conseils d'alimentation.</p> <p>- Mise en place d'une boîte à idée pour élaborer un des plats lors d'un repas.</p>	<p>- Nombre d'enfants se lavant les mains.</p> <p>- Nombre d'enfants goûtant aux différents plats.</p>
<p>3) - S'inventir dans l'aménagement de l'environnement.</p> <p>3) - Sensibiliser les enfants sur leur environnement et apprendre à le respecter.</p>	<p>- Participer à la création de décoration de l'accueil.</p> <p>- Faire le tri de ses déchets.</p> <p>- Favoriser des activités de découverte de l'environnement.</p> <p>- Favoriser le respect de son propre environnement.</p>	<p>- Accès au matériel pédagogique nécessaire.</p> <p>- Mise en place d'activités ludiques pour nettoyer la cour.</p> <p>- Mise en place de différentes poubelles de tri.</p> <p>- Se rendre et travailler avec la réserve naturelle et géologique.</p> <p>- Proposer un mini-séjour.</p>	<p>- Nombre d'enfants ayant participés à la décoration de l'accueil.</p> <p>- Propreté des locaux et matériel pédagogique toujours fonctionnel.</p> <p>- Nombre de déchet dans la cour.</p> <p>- Nombre d'enfant respectant le tri.</p> <p>- Nombre d'enfants participants aux activités découvertes.</p> <p>- Nombre d'enfants se rendant à la réserve naturelle.</p> <p>- Nombre d'enfants partant en mini-séjour.</p>

5. Évaluation

Une évaluation du projet pédagogique se fera au début de chaque période d'ouverture de l'accueil de loisirs mais aussi tout au long de sa mise en place afin de répondre au plus près aux besoins des enfants. Elle aura lieu avec la participation des animateurs et du directeur. Pendant l'évaluation du projet pédagogique l'équipe d'animation et le directeur devront apprécier :

- La pertinence des objectifs (étaient-ils adaptés au public et à ses besoins ?).
- L'efficacité (les objectifs sont-ils atteints et pourquoi ?).
- L'utilité (l'action a-t-elle eu un impact ?)

Différents outils permettent d'évaluer ce projet : les réunions avec l'équipe pédagogique, les bilans avec les enfants, des retours individuels ou collectifs des parents et de leurs observations.

Objectifs pédagogiques	Atteints	Partiellement atteints	A revoir
- Sensibiliser à l'acceptation de l'autre et de ses différences.			
- Favoriser l'autonomie et s'engager dans la vie collective.			
- S'épanouir dans les échanges et la solidarité.			
- Favoriser les activités physiques et sportives.			
- Accompagner à l'apprentissage de l'hygiène.			
- Développer la réflexion autour d'une nutrition saine.			
- S'invertir dans l'aménagement de l'environnement.			
- - Sensibiliser les enfants sur leur environnement et apprendre à le respecter.			

6. Journée type périscolaire

7h15-8h20 : Ouverture du portail, arrivée échelonnée des enfants qui sont pointés sur la tablette à l'accueil de loisirs, accueil et jeux libres.

8h20 : Fermeture du portail.

8h20 : Les enfants âgés de 6 à 11 ans sont accompagnés par les ATSEM. Ils gagnent leur cour. Les enfants âgés de 3 à 5 ans gagnent leur classe avec leur ATSEM.

8h20-12h00 : Temps école, prise en charge des enfants par les professeurs des écoles.

12h00-13h55 : Temps méridien et repas.

Chaque animateur (en élémentaire) doit faire l'appel des classes d'enfants qu'il récupère avant de les amener manger ou jouer dans leurs carrés respectifs, dans la cour. Les animateurs assurent la sécurité physique et moral des enfants dans les différentes cours de l'école. Ils mangent à tour de rôle avec les enfants, assurent le roulement des classes pour aller manger et vérifient que tout le monde se rendent au restaurant. Ils sont également amenés à assurer la sieste pour les enfants de 3 ans de 12h45 à 13h55. Il y a également différentes prestations proposées durant ce temps : elles sont réalisées par des intervenants. Il s'agit de la ludothèque, d'activités de lecture, de chant, de découverte de l'anglais et du théâtre.

13h55-16h30 : Temps école, prise en charge des enfants par les professeurs des écoles.

16h30-16h45 : Les enfants sortent des classes et sont accompagnés au portail par les professeurs des écoles où les parents peuvent ensuite les récupérer. Les enfants en élémentaire inscrits au périscolaire du soir sont récupérés par les animateurs dans la cour élémentaire.

Chaque animateur (en élémentaire) doit faire l'appel des classes d'enfants qu'il récupère avant de les amener goûter.

Les enfants de maternelle sont eux récupérés par les ATSEM.

16h45 : Ouverture du portail de l'accueil de loisirs et arrivée des parents.

16h45-17h15 : Les enfants âgés de 6-11 ans se rendent dans leur espace à l'accueil de loisirs afin de pouvoir déposer leurs affaires, prendre leur goûter. A ce moment précis, ils sont pointés sur la tablette arrivée.

Les enfants âgés de 3-5 ans déposent leurs affaires, s'installent pour prendre leur goûter et sont pointés pendant qu'ils goûtent.

17h15-18h45 : Ouverture du portail, jeux libres, étude surveillée, aide aux devoirs, certains animateurs proposent des activités et départ échelonné des enfants qui sont pointés sur la tablette de départ.

Pour chaque transition entre le temps avec les professeurs des écoles et les animateurs, les animateurs doivent se tenir au courant et tenir informer les professeurs des écoles d'enfants étant malades, blessés ou devant rentrer chez eux.

7. Journée type mercredi périscolaire

7h15-9h00 : Ouverture du portail, arrivé échelonnée des enfants qui sont pointés sur la tablette à l'accueil de loisirs, accueil et jeux libres en intérieur

9h00 : Fermeture du portail

9h00-9h30 : Jeux libre

9h30-9h45 : Rassemblement des enfants, rituel du matin et présentation des activités

9h45-11h15 : Activités artistiques, manuelles, culturelles ou sportives

11h30-12h00 : Départ de certains enfants qui sont pointés sur la tablette

11h30-12h00 : Jeux libre et lavage des mains

12h00-13h00 : Repas

13h00-14h45 : Sieste pour les enfants âgés de 3 ans

13h00-13h30 : Temps calme

13h30-14h00 : Sortie et départ de certains enfants qui sont pointés sur la tablette.

13h30-14h00 : Jeux libre

14h00-14h15 : Rassemblement et présentation des activités.

14h15-15h45 : Activités artistiques, manuelles, culturelles ou sportives.

15h45-16h00 : Rangement du matériel pédagogique et lavage des mains.

16h00-16h30 : Goûter et bilan de la journée avec les enfants.

16h30-18h45 : Ouverture du portail, jeux libres et départ échelonné des enfants qui sont pointés sur la tablette.

Une sortie peut être organisée sur la demi-journée ou sur toute la journée.

Une nouvelle organisation est alors mise en place tout en respectant les heures d'arrivée et de départ des enfants avec leurs parents.

En fonction des conditions météorologiques, l'organisation de la journée peut être modifiée.

Durant la journée du mercredi, afin de permettre aux enfants de pratiquer des activités dans des associations locales, des partenariats ont été mis en place. Les différents intervenants associatifs de la commune de Saucats viennent récupérer les enfants (Saucadanse, l'athlétisme, le multisport, l'atelier d'art et le basket) et les ramènent par la suite.

Un animateur est donc chargé de s'occuper des enfants qui partent avec les responsables des

différentes associations. Une liste d'enfants partant aux associations avec les autorisations des parents est établie en début d'année avec les responsables des associations, la mairie et le service enfance jeunesse. Pour chaque départ ou retour d'un groupe d'enfants, le responsable de l'association doit remplir et signé un document administratif.

III. ORGANISATION DE LA JOURNEE

1. L'accueil

Les enfants venant en journée sont accueillis dès 7 h 15 jusqu'à 9 h00 et partent entre 16h30 et 18h45. L'équipe d'animation assure à la fois un accueil pour les enfants et pour les parents, c'est un moment d'échange important. Les enfants sont pointés par un animateur dès leur arrivée et dès leur départ sur la tablette. Ainsi, l'équipe d'animation peut savoir à tout moment combien d'enfants se trouvent dans l'accueil de loisirs et quels sont les enfants qui sont partis. Les enfants ont à leur disposition plusieurs coins : un coin jeux de société, un coin calme réservé à la lecture, un coin dessin.... Lors de ce temps d'accueil, les enfants sont en autonomie; les animateurs gèrent celui-ci de façon à ce que ce moment soit agréable et convivial pour tous. Des animations diverses (sportives et manuelles) sont proposées ensuite pour les différents groupes.

Ces ateliers sont en place dès l'ouverture du centre le soir après le goûter entre 17h et 18h15.

2. Explication de la journée

Avant de débiter les activités, les animateurs réunissent les enfants et présentent le déroulement de la journée. Ainsi, les enfants peuvent se positionner sur les activités qui les intéressent.

Pour les 3-5 ans, il s'agira de leur donner des repères dans le temps à l'aide d'outil pédagogique.

Pour les 6-11 ans, ce moment servira d'un temps d'échange et de discussion.

3. Les activités

Le but est de réaliser des activités afin de répondre aux besoins des enfants et de respecter leur choix. En aucun cas, les activités sont une obligation.

Elles permettent à l'enfant d'être en accord avec lui-même, de prendre conscience de ses possibilités, de s'épanouir, de découvrir de nouvelles potentialités et de s'ouvrir aux autres.

Les enfants sont impliqués dans l'organisation de certaines activités comme la création d'un grand jeu, par exemple : un groupe peut aussi se retrouver à organiser un grand jeu pour ou avec un autre groupe. Le but est qu'ils deviennent acteurs de leurs loisirs.

Les grands (6-8 ans et 9-11 ans) peuvent être amenés à interagir avec les petits (3-5 ans).

Pendant ce temps d'activité, les enfants s'expriment, s'organisent, participent, découvrent, se divertissent, choisissent, prennent du plaisir et coopèrent avec les autres. Cependant, les enfants doivent respecter les règles données par l'équipe d'animation.

Les activités sportives sont proposées dans le but de développer le jeu collectif, la motricité et la coopération... .

Les activités artistiques ou manuelles permettent à l'enfant de laisser place à sa créativité et son imagination.

Le rythme de la semaine étant intense pour les enfants, il peut, à leur demande ou en fonction de leur état physique et moral, avoir des temps calmes plus longs avec des temps d'activités plus court.

Différentes associations de la commune de Saucats (Saucadanse, l'athlétisme, le multisport, l'atelier d'art et le basket) viennent récupérer les enfants pour qu'ils accèdent à leur activité et les ramènent par la suite.

La Communauté de Commune Montesquieu est un partenaire actif qui met en place le dispositif de Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle.

A travers ce projet, suite à des réunions mensuelles rassemblant les coordinateurs enfance jeunesse du territoire, certains mercredis, les enfants auront accès à différentes activités et prestations sous forme de cycle visant à éduquer à la culture artistique.

Un animateur de l'accueil sera nommé référent de ce projet.

4. Le temps libre

C'est un moment durant lequel l'enfant est à l'initiative de son jeu en jouant librement.

L'animateur quand à lui n'est pas en temps libre et veille à la sécurité des enfants.

Il met à disposition du matériel pédagogique (ballons, cerceaux, vélos...), laisse place à la créativité et l'imagination des enfants sans en être l'organisateur.

L'animateur peut néanmoins jouer avec les enfants s'il le souhaite.

Lors du temps libre après le repas les animateurs veilleront à ce que les enfants ne pratiquent pas de jeux intensifs pour la digestion.

5. Le repas

Ils se déroulent au restaurant municipal.

Temps périscolaires

Les enfants d'élémentaire et de grande section de maternelle mangent dans la partie du restaurant scolaire qui fonctionne en système de self.

Les enfants prennent leur plateau de repas et vont manger à table. Ils sont autonomes avec des animateurs qui veillent au bon déroulement du repas en mangeant avec eux. Les animateurs sensibilisent les enfants sur l'apprentissage et la bonne conduite à adopter sur le temps du repas.

Les moyennes et petites sections sont eux servis à table par des agents communaux et deux autres ATSEM.

Mercredis périscolaires

Les enfants mangent tous à 12h00 avec les animateurs qui veillent au bon déroulement du repas, les responsabilisent (débarrasser la table, remplir le pichet) et veillent au bon déroulement du repas. Cela leur permet de s'impliquer dans la vie quotidienne et de développer leur autonomie.

Le repas est un moment de partage, d'échange avec le groupe d'enfants. Il est donc important qu'il se déroule dans le calme.

Les repas sont servis par les agents communaux et les animateurs.

Les animateurs, les agents communaux et les A.T.S.E.M sensibilisent les enfants sur le gaspillage en leur demandant s'ils n'ont pas très faim de se servir une portion moins importante.

A la fin du repas les enfants devront effectuer le tri de leurs déchets (eau, pain, tout venant, plastique et compostables).

6. Le temps calme et temps de sieste pour les 3-4 ANS

Ce temps est un moment où l'enfant va pouvoir se recentrer sur lui-même.

Il est important que ce soit un moment sans bruit.

Pour cela, plusieurs coins sont disponibles pour chaque groupe (coin lecture, dessin, jeux de société, de construction).

L'enfant va donc pouvoir choisir son espace afin de se reposer, de jouer, de se détendre et de

prendre du temps pour lui.

L'animateur est garant du cadre en matière de sécurité, de respect de l'autre entre les enfants.

Les enfants de 3-4 ans vont eux se reposer à la sieste.

Le temps calme est très important surtout avant de débiter une activité car les enfants seront moins excités.

7. Le goûter

Le goûter est fourni par l'accueil de loisirs et est préparé par les animateurs.

C'est un moment d'échange où les enfants vont pouvoir se retrouver dans le calme.

Lors du goûter les animateurs font un bilan de la journée avec les enfants.

Les enfants sont sollicités pour distribuer le goûter et débarrasser les tables.

8. Le bilan de la journée

En fin de journée, les animateurs demandent le ressenti des enfants afin de faire un bilan général. Chaque enfant est libre de s'exprimer oralement.

Généralement avant le goûter, les enfants parlent à tour de rôle sur leur journée.

Il existe une boîte à « bla-bla » où l'enfant peut à tout moment de la journée faire un bilan sur ce qu'il a fait et donner son ressenti.

Les enfants ont aussi à leur disposition une boîte à idées qui permet aux enfants d'exprimer des souhaits sur les activités qu'ils souhaiteraient pratiquer. Ils peuvent également donner des idées sur l'aménagement de l'accueil. Une fois par semaine, l'équipe d'animation ressort les idées proposées par les enfants et échange avec eux dans le but d'améliorer leur vie en collectivité à l'accueil.

Pour les plus petits les animateurs sont amenés à leur demander à faire un dessin d'humeur de leur journée.

9. Les réunions

Une fois par semaine, le responsable du service enfance jeunesse et le directeur organisent une réunion.

Elle sert à organiser avec l'équipe d'animation les activités et les sorties choisies dans la mesure du possible par les enfants pour les mercredis.

Durant cette réunion, le directeur rappelle le fonctionnement des mercredis, donne le planning

horaire des animateurs avec leurs différentes tâches (accueil des parents, pointage, responsable sanitaire...).

La réunion sert aussi à faire un bilan général de la semaine. Elle permet d'aborder certains thèmes.

On y traitera aussi de l'évolution ou du réajustement du projet pédagogique.

L'équipe d'animation pourra aussi se concerter sur les activités qu'elle souhaiterait mener, pendant le périscolaire du soir, après l'école, en lien avec le projet d'action d'animation « autour du monde ».

Il s'agira pour les animateurs de choisir ensemble un pays qu'ils feront découvrir aux enfants par l'intermédiaire d'activités physiques, artistiques ou culturelles....

Les animateurs sont libres de s'exprimer et d'argumenter librement sur leur ressenti afin de donner leur point de vue.

Le directeur prend des notes, recadre les animateurs si nécessaire. Il est à leur écoute, il argumente, il valorise et parfois reformule lorsqu'une personne ne comprend pas le propos.

Cette concertation est un moment important durant lequel sont évoqués les points forts de la journée et des réponses ou des solutions sont apportées aux problèmes rencontrés par certains pendant la journée. Ce moment de discussion et d'échange est un moyen de progresser pour chacun.

IV. LES REGLES DE VIE

Les règles de vie sont élaborées avec les enfants en début d'année et au début de chaque période de vacances. Il est important que les enfants et l'équipe éducative y adhèrent sachant que certaines règles sont non négociables : aucune violence physique ou verbale n'est tolérée.

Les sanctions ont toutes un intérêt éducatif : l'enfant est amené à réfléchir à ce qu'il a fait de manière à ne plus reproduire les choses qui sont interdites ou dangereuses.

Il est amené à en parler avec l'animateur qui s'assure que l'enfant prenne conscience de ses actes. Ce dernier peut être amené à réparer son erreur.

V. HYGIENE/SANTE/SECURITE

1. L'alimentation

Le menu est affiché sur le tableau au niveau du portail de l'école. Il est également disponible sur le site de la mairie, afin que les parents et les enfants puissent le consulter librement.

Les repas sont élaborés et réalisés par le personnel du restaurant municipal.

Ils respectent un équilibre alimentaire pour les enfants.

Les repas sont des temps calmes durant lesquels les enfants mangent à leur rythme.

L'équipe d'animation encourage les enfants à goûter chaque plat.

Lorsque des enfants présentent des allergies alimentaires, le repas est fourni par les Parents (PAI sans trace).

2. Dossier médicaux et soins

Pour chaque inscription, les parents remplissent une fiche sanitaire où sont stipulés les allergies, les traitements médicaux, le nom du médecin traitant et les numéros d'appel en cas d'urgence.

Les allergies sont affichées dans la cuisine mais sont aussi présentées à l'équipe d'animation.

Les enfants atteints d'allergies alimentaires doivent bénéficier d'un PAI (projet d'accueil individualisé) : nous désignons un responsable sanitaire titulaire du PSC1 qui sera en charge du protocole à suivre en cas de réaction allergique et de médicaments à prendre. Nous possédons une pharmacie où se situent tous les P.A.I.

Chaque groupe possède une trousse à pharmacie pour les sorties. En fin de mois, les trousseaux sont vérifiées et les éléments manquants sont rajoutés à l'aide de la réserve.

Les soins sont notés sur le cahier de pharmacie. Pour les « petits accidents » (pipi, trous, taches..) nous disposons de vêtements de rechange.

En cas d'accident grave, l'équipe d'animation suit une procédure élaborée en réunion. Les numéros de téléphone d'urgence sont affichés à un endroit stratégique connu de tous.

Il faut également ajouter que les locaux permettent d'accueillir des enfants en situation de handicap.

3. La sécurité des enfants

La sécurité des enfants est la priorité qu'elle soit physique, morale ou affective !

L'ensemble de l'équipe d'animation doit être extrêmement vigilante pour la surveillance des enfants. Le directeur veille à ce que la sécurité soit assurée sinon il intervient immédiatement auprès des animateurs.

Un animateur dans chaque groupe est nommé référent pour toute l'année :

- Amélie des 9-11 ans (Écureuil)
- Bastien des 6-8 ans (Castors)
- Marie des 3-5 ans (Marmottes)

Ainsi les enfants et les parents auront un point de repère et sauront vers qui se retourner en cas de problème. Les autres animateurs restent néanmoins disponibles et à l'écoute des enfants et des questions des parents.

VI. GRANDES LIGNES DU PROJET D'ANIMATION

Durant les mercredis, l'accueil de loisirs fonctionne avec deux activités par groupe : une activité manuelle ou artistique et une activité sportive. Les enfants sont libres de choisir leur activité et peuvent s'ils le souhaitent faire un temps calme (lecture, jeux de société, dessins) avec un animateur qui peut se détacher en fonction du nombre d'enfants.

Les enfants ont à leur disposition une boîte à idées où ils peuvent y noter les activités qu'ils souhaiteraient faire. Les plus jeunes ont des photos d'activités pour les aider dans leur choix. Le programme des mercredis intégrera des activités sous forme de cycle avec l'équipe d'animation ou avec des intervenants extérieurs.

L'équipe d'animation doit prendre en compte les demandes des enfants, dans la mesure du possible, afin de mettre en place le planning d'activité.

Pour chaque mercredi, un thème et un programme d'activité est établi et accroché dans les locaux.

La superficie de nos bâtiments ainsi que l'espace et la configuration des différents terrains nous offrent un cadre idéal à la pratique de nombreuses activités.

VII. ROLES DE CHACUN

Le rôle de l'équipe de l'accueil de loisirs est le même pour tous les membres.

Ils doivent assurer la sécurité des enfants : morale, physique et affective.

Ils se doivent de mettre le projet pédagogique en place.

1. La réglementation

Lors d'un déplacement à pied avec un groupe d'enfants, le nombre d'animateurs ne devra jamais être inférieur à deux et cela même avec un faible effectif d'enfants !

2. Le directeur

Le directeur a un rôle fondamental. Il est le garant du bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, tant sur le plan matériel que du point de vue des moyens humains.

Il doit transmettre à l'ensemble de son équipe les valeurs éducatives et pédagogiques.

Il s'assure de la bonne compréhension et mise en application du projet pédagogique.

Le directeur doit :

- Veiller au respect des règles de sécurité et à la réglementation.
- Être le moteur de l'équipe, être à son écoute en faisant passer son énergie pour stimuler, encourager, conseiller les animateurs.
- Être le responsable légal vis à vis du ministère de la jeunesse et des sports.
- Faire partie de l'équipe d'animation.
- Suivre par une présence active le temps de vie quotidienne des enfants
- Préparer le projet pédagogique avec les animateurs,
- Faire des bilans hebdomadaires
- Former et évaluer son équipe.
- Régler les problèmes matériels.
- Aider les animateurs à la mise en place des activités.
- Rencontrer les parents.
- Gérer le matériel pédagogique.
- Être en contact régulier avec les responsables de la mairie.
- Contrôler la pharmacie.

3. L'équipe d'animation

Elle est composée d'ATSEM titulaire du CAP petite enfance, d'animateurs et d'animatrices titulaires du B.A.F.A ou diplômes équivalents.

L'équipe d'animation doit respecter le projet pédagogique.

4. Les animateurs

L'animateur assure un rôle de référent auprès des enfants.

Il doit faire passer de bons moments et de bonnes vacances aux enfants et doit adopter plusieurs attitudes dans le but d'être en cohérence avec le projet pédagogique.

Les enfants présents n'ont pas forcément choisi d'être en accueil de loisirs.

C'est à l'animateur de faire de ce temps un réel plaisir.

L'animateur doit :

- Faire respecter les consignes de sécurité.
- Être bienveillant.
- Être enthousiaste et tolérant.
- Avoir du respect pour les enfants et les adultes avec lesquels il travaille.
- Proposer différentes activités aux enfants.
- Préparer les activités proposées aux enfants.
- Guider les enfants durant leurs activités.
- Communiquer avec son équipe.
- S'adapter aux enfants en fonction de leur fatigue, de leur rythme, de leur capacité et de leur âge.
- Être à l'écoute.
- Être souriant et correct devant les parents.

5. Les parents

Les parents ont un rôle à jouer dans la vie quotidienne de l'accueil de loisirs.

Il est souhaitable d'établir un réel rapport de confiance entre les parents et l'équipe pédagogique afin d'être le plus proche possible des besoins et des attentes des enfants.

Cette confiance peut se traduire par une participation active de leur part qui peut se faire de différentes manières.

Nous sommes à l'écoute des suggestions et des remarques des parents pouvant améliorer la qualité de notre accueil de loisirs.

VIII. Conclusion

Le projet pédagogique a été conçu pour être un contrat de confiance entre l'équipe d'animation, les enfants, les différents intervenants, l'équipe enseignante et les parents.

Il explique les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'année.

Le projet pédagogique donne du sens aux différentes activités proposées et aux actes de la vie quotidienne des enfants.